Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 035-213501174-20260205-2026020509-DE

COMMUNE DE GAËL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation **Le 30.01.2026**

L'an deux mil vingt-six
le **cinq février** à **dix-neuf heures trente**
Le **Conseil Municipal,** légalement convoqué**,**
S'est réuni, à la mairie de GAËL,
en séance **ordinaire** publique
Sous la présidence de **Denis LEVREL, Maire.**

Date d'affichage : Le 30.01.2026

Etaient présents : M. LOHAT Alain, M. LUBIN André, Adjoints. M. PAGIER Ludovic, Conseiller délégué ; Mme DESTRUHAUT Valérie, M. BODIN Mickaël, Mme BOSCHERIE Modestie, Mme LE ROY Laetitia (arrivée 20h35), M. BLOT Olivier, Conseillers municipaux.

Nombre de conseillers :

Etaient excusés : Mme COLLIAUX Valérie (pouvoir à Denis LEVREL), Mme UNTERDORFEL Frédérique (pouvoir à Modestie BOSCHERIE), M. BETHUEL Cédric, M. BOUCHET Jean-Jacques,

En exercice : 17

Etaient absents : Mme CHOUPEAUX Nolvenn, M. DELOURME Sébastien, M. GOUYETTE Nicolas, M. GERMAIN Laurent.

Présents : 9
Votants : 11

Madame BOSCHERIE Modestie a été élue secrétaire.

Objet : 2026020509- Choix mobilier aire de covoit'go

La communauté de communes a transmis 2 devis de produits conformes aux types d'assis-debout adaptés pour des arrêts de covoiturage (hauteur etc.), et respectant le RAL 7031 validé en COPIL. Les communes qui souhaitent équiper leurs arrêts auront la charge de cette dépense.

- Assis-debout « Banlieue » de Actus Mobilier à 277 € H.T. sans la pose ;
- Assis-debout « Estoril » de Signaux Girod à 839.92€ H.T. sans la pose ou 1482.92 € H.T. avec la pose ;

Il est proposé au conseil de choisir entre les deux devis proposés.

Après discussion et délibération, le conseil municipal, avec 10 votants pour et un contre :

- Valide le devis de Actus Mobilier pour le modèle assis-debout « Banlieue », soit une somme de 277 € H.T. ;
- Précise que la pose sera effectuée par les services techniques ;
- Autorise M. Le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces afférentes à cette décision.
- Précise que les crédits seront inscrits au budget primitif 2026.

Fait et délivré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,